



ITALIE

▶ **Sens de circulation :**

- à droite

▶ **Priorité sauf signalisation contraire :**

- à droite.

La priorité dans de nombreux carrefours est régie par un panneau de signalisation.

- Attention à la priorité à droite sur les ronds-points.

▶ **Limitations de vitesse pour les voitures et mobil homes ne dépassant pas 3,5 t (sauf signalisation contraire) :**

- En agglomération : 50 km/h
- Hors agglomération : 90 km/h
- Route à chaussées séparées : 110 km/h
- Autoroute : 130 km/h (150 km/h sur certaines voies ; la signalisation le précise alors).



▶ **Taux d'alcool dans le sang à partir duquel la conduite est interdite :**

- 0,5 g/l

▶ **La conduite sous l'influence de stupéfiants est interdite.**

▶ **Usage au volant d'un téléphone tenu en main :**

- interdit (kit mains libres toléré)

▶ **Port de la ceinture de sécurité :**

- obligatoire, à l'avant comme à l'arrière
- Les enfants âgés de moins de 12 ans, sauf s'ils mesurent 150 cm ou plus, doivent être transportés dans des systèmes de retenue adaptés.

▶ **Port du casque sur les cyclos et les motos :**

- obligatoire

▶ **Obligation de disposer de :**

- Un gilet réfléchissant et un triangle de signalisation. Toute personne immobilisée sur la chaussée doit être munie d'un gilet réfléchissant.
- Un autocollant indiquant le pays d'origine doit être apposé à l'arrière du véhicule. Les forces de l'ordre peuvent faire preuve d'indulgence si vos plaques minéralogiques indiquent le pays d'immatriculation.

▶ **Obligation d'allumer les feux de croisement le jour pour les véhicules automobiles :**

- oui sur voies rapides et autoroutes

Informations pratiques

► **Panneau/signalisation routière :**

- Il arrive que le feu rouge ne s'éteigne jamais et qu'apparaisse simultanément la flèche verte ! Vous avez alors le droit de passer.
- Deux bandes continues accolées sont infranchissables.

► **Réglementation camping-car/caravane :** les voitures tractant une caravane ou une remorque ne doivent pas dépasser 80 km/h sur autoroute et 70 km/h sur les autres routes.

► Les véhicules venant de directions opposées et désirant tourner à gauche, doivent se croiser de front (« à l'indonésienne ») et non se contourner.

► Sans être paranoïaque, attention aux simulations d'accident organisé par des malfaiteurs pour détrousser les automobilistes.

► Le dépassement d'un tramway à l'arrêt est interdit pendant la montée et la descente des voyageurs s'ils ne disposent pas de refuge.

Les routes italiennes sont très encombrées les vendredis et dimanches des mois d'été. L'accès au centre de Rome est interdit aux véhicules non munis d'un permis spécial permettant de circuler dans la zone à circulation limitée (centre historique) du lundi au vendredi de 6h30 à 18h00 et le samedi de 14h00 à 18h00. Ce permis d'accès est délivré aux résidents et aux organismes publics.

A Naples, une vigilance accrue est indispensable pour éviter des accrochages dus à la densité du trafic, à l'étroitesse des rues et à une conception différente du Code de la route. La circulation des véhicules non équipés de pots catalytiques est interdite à Naples et dans sa banlieue les lundis et jeudis de 8h30 à 13h30. La circulation routière y est extrêmement difficile les week-ends d'été, ainsi que sur la côte Sorrentine et la côte Amalfitaine. Durant la période estivale, les véhicules des non-résidents ne sont pas admis sur les îles au large de Naples (Capri, Ischia, Procida). Les camping-cars et caravanes ne sont pas autorisés à circuler sur la route longeant la côte Amalfitaine.

La circulation à Naples, Palerme et Rome peut être interdite certains jours lors des pics de pollution. Cette interdiction peut être totale ou se limiter aux véhicules non-dotés de pots d'échappement catalytiques.